

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 07/02/23

Élections municipales partielles à Beaune-la-Rolande

En application du code électoral, en raison de la vacance de 7 sièges au conseil municipal, les électeurs de la commune de Beaune-la-Rolande sont convoqués le dimanche 26 mars 2023 pour procéder à la réélection d'un conseil municipal dans son ensemble et des conseillers communautaires appelés à représenter la commune de Beaune-la-Rolande au sein du conseil de la communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais.

Si aucune des listes en présence n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 2 avril 2023.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Il se déroulera dans les bureaux de vote de la commune.

La campagne électorale pour le 1er tour sera ouverte le lundi 13 mars 2023 à zéro heure et prendra fin le samedi 25 mars 2023 à zéro heure. En cas de second tour, elle s'ouvrira le lundi 27 mars 2023 à zéro heure et se terminera le samedi 1er avril 2023 à zéro heure.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Pithiviers, au 11 mail Sud, **sur rendez-vous**, dans les conditions suivantes :

- pour le premier tour de scrutin :
 - du lundi 6 mars au mercredi 8 mars 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30,
 - le jeudi 9 mars 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
- pour le second tour de scrutin :
 - le lundi 27 mars 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30,
 - le mardi 28 mars 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, seront à déposer au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, soit jusqu'au vendredi 17 février 2023.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle